



# VICHY COMMUNAUTÉ

# VERS UN TERRITOIRE À

# ÉNERGIE POSITIVE

**CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**

- JEU CONCOURS**
- RÉUNIONS D'INFORMATION**
- QUESTIONNAIRE...**

**POINT PRESSE**

**10 octobre 2017**

9 Place Charles-de-Gaulle  
CS 92956 - 03209 Vichy Cedex  
Tél. : 04 70 96 57 00 - Fax : 04 70 96 57 10  
accueil@vichy-communaute.fr  
[www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**L**a question du réchauffement climatique est au cœur des préoccupations économiques et sociétales. L'énergie, indispensable au quotidien, devient de plus en plus chère, rare et polluante. Un nouveau mode de production et de consommation est indispensable.

Pour participer à cette transition énergétique, Vichy Communauté a élaboré en 2012 un Plan Climat Energie Territorial (PCET) intégrant ainsi dans ses politiques publiques cet enjeu majeur que constitue le réchauffement climatique. Celui-ci a permis à l'agglomération d'être reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), label décerné par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie. En 2016, Vichy Communauté s'est inscrit dans la démarche volontaire Territoire à Energie POSitive (TEPOS) et sera labellisé le 24 octobre 2017 à Lyon, recevant ainsi une subvention de 100 000€.

## I- PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) 87 ACTIONS

La réalisation d'un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et un processus de concertation via des ateliers ont permis de dégager des objectifs politiques forts pour le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Vichy Communauté qui s'intègrent ainsi aux travaux déjà engagés par la collectivité en matière de transport, d'urbanisme et d'environnement.

Le PCET vise avant tout à élaborer un cadre global et à cibler les actions que la collectivité peut engager dans le cadre de ses compétences propres et de son patrimoine.

**En 2017, un volet air s'est ajouté au PCET qui est devenu PCAET.**

### 87 ACTIONS

Les 87 actions retenues pour mettre en œuvre la stratégie globale du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'agglomération sont regroupées dans un premier plan d'actions (période 2014-2020).

### 3 OBJECTIFS :

- **Réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** (optimisation des besoins énergétiques, ajustement des fournitures, changement des comportements individuels...),
- **Développer les énergies renouvelables**, à hauteur de 30% en mobilisant les ressources en fonction des potentiels locaux, source de création d'emplois,
- **S'adapter en réduisant la vulnérabilité du territoire** en anticipant la fin d'un accès peu cher aux énergies fossiles et les changements climatiques attendus sur notre territoire.

## II- TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE : 5 ACTIONS + 16 ACTIONS

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Vichy Communauté a permis au territoire d'être élu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

### A- VICHY COMMUNAUTÉ LAURÉATE DU CONCOURS NATIONAL TEPCV

En septembre 2014, le gouvernement a lancé un appel à projets avec la volonté de donner une impulsion forte pour encourager les **actions concrètes** qui peuvent contribuer à :

- **Atténuer les effets du changement climatique**, pour que la France soit exemplaire lors de la COP 21 de Paris ;
- **Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales** ;
- **Faciliter l'implantation de filières vertes** pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Comme 212 autres territoires en France, Vichy Communauté a eu le plaisir d'être lauréate de ce concours. Avec tous les acteurs, notre territoire doit à présent agir sur les 6 grandes thématiques de TEPCV :

- **Réduire** la consommation d'énergie dans le bâtiment \*,
- **Diminuer** les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- **Développer** l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- **Produire** des énergies renouvelables locales,
- **Préserver** la biodiversité, les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- **Promouvoir** l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

Le 8 juillet 2015, la Communauté d'agglomération a signé au Ministère de l'Environnement la **convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)** qui a reçu une subvention de 500 000€ pour 5 actions :

- Opération cocon Vichy agglomération
- Etude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïque au stade aquatique
- L'expérimentation sur les taillis à courte rotation
- La poursuite du plan d'économie d'énergie
- La mise en service d'un système de visioconférence

Ces cinq actions étant engagées, un avenant avec 16 autres actions a permis d'obtenir une subvention supplémentaire d'1 500 000 € courant novembre 2016.

### Quelques actions importantes déjà réalisées ou en cours de réalisation :

**Cocon, bornes de recharges pour les véhicules électriques, économies d'énergie sur le patrimoine communautaire, plantation de Taillis à très courte rotation (TTCR) sur les Zones d'activité, système de visio-conférence ouvert aux entreprises à l'Atrium pépinière d'entreprises), deux vélos électriques offert aux 30 communes volontaires de l'agglomération, cadastre solaire, étude de faisabilité pour le turbinage sur le réseau d'eau potable.**

### Les actions à venir :

**La plateforme territoriale de rénovation énergétique pour aider les particuliers (accompagnement et prime) pour rénover leur logement, les centrales villageoises solaire, étude de confort thermique à l'Atrium, mise en œuvre du schéma cyclable et développement des circuits courts dans l'agriculture. Des réflexions sont également en cours autour d'ombrières photovoltaïques sur le parking du stade aquatique pour remplacer 20% de l'électricité consommée par de l'énergie renouvelable et la possibilité de construire un méthaniseur territorial.**

### B- L'OPÉRATION COCON VICHY AGGLOMÉRATION

Action phare de la démarche TEPCV de Vichy Communauté, « Cocon Vichy agglomération » a été lancé en mars 2016 avec les 38 communes de Vichy Communauté qui ont réalisé une consultation d'artisans pour isoler les combles perdus des bâtiments publics. La Communauté d'agglomération a pris en charge financièrement la réalisation des diagnostics des bâtiments



VICHYCOMMUNAUTÉ

# TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)

[ TEPOS = TEPCV + PC(A)ET + BEGES ]



DÉMARCHE GLOBALE D'ANIMATION

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

Comptabilité des grands postes émetteurs du territoire (bâtiments, transports, ...)

Réalisé pour la première fois lors du PCET en 2012, il est actuellement en cours d'actualisation (2016-2017) dans le cadre de la démarche TEPOS

DIAGNOSTIC

La collectivité a décidé de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet TEPOS, en concertation et en collaboration avec tous les acteurs du territoire pour produire autant d'énergies renouvelables que le territoire en consomme à l'horizon 2050. Cette trajectoire ne pourra se concrétiser que par une augmentation de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation. C'est une démarche à long terme avec une véritable feuille de route mobilisant les élus, les techniciens et aussi tous les partenaires.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

- Produire 30% d'énergies renouvelables d'ici 2020
- Réduire de 20% les GES d'ici 2020
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020

Il comprend 87 actions réparties selon 8 thématiques

En 2017, un volet AIR : PCAET



ENJEU

LABEL D'INVESTISSEMENT EXEMPLAIRE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)



Convention signée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le 8 juillet 2015 (500 000 €) comportant 5 actions :

- Opération Cocon Vichy Agglomération
- Étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques au stade aquatique
- Expérimentation sur les taillis à très courte rotation
- La poursuite du plan d'économie d'énergie
- La mise en service d'un système de visioconférence

ACTIONS COMMUNES PCET

Un avenant comporte 20 actions pour une subvention supplémentaire d'1 500 000 €

Le TEPCV repose sur 6 grandes thématiques :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- produire des énergies renouvelables locales,
- préserver la biodiversité, les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

## E- CADASTRE SOLAIRE

A partir de fin novembre, testez l'éligibilité de votre habitation à recevoir un panneau solaire sur : <https://vichy-communaute.insunwetrust.solar/>

## D- LES CENTRALES SOLAIRES CITOYENNES

Un projet participatif citoyen d'énergie renouvelable ? qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des acteurs, citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités... qui construisent collectivement une société de production énergie. Leurs valeurs sont communes :

- un ancrage territorial
- une démarche collective
- une priorité à l'investissement local
- une gestion participative et transparente
- un respect de l'environnement et une volonté de réduire les consommations d'énergie.

La société citoyenne loue des toits et des terrains, finance et installe les centrales d'énergie renouvelables puis exploite ces installations pour revendre l'énergie produite, accompagné par la société Coopawatt.



## C- LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (PTRE)

Prolongement évident des opérations programmées d'amélioration de l'Habitat déployées par Vichy Communauté, la PTRE va s'installer au sein de la Maison de l'Habitat et de l'énergie actuellement située dans l'Atrium René-Bardet.

Ouverte à la population, la MHE apporte des conseils à la fois techniques, juridique, financiers et architecturaux pour les projets de rénovation. Elle assure également une permanence au Mayet-de-Montagne à la Maison des Services au Public le 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h.

La PTRE est une offre complémentaire qui s'adresse aux propriétaires occupant dépassant les plafonds de ressources de l'ANAH, en leur apportant un accompagnement personnalisé, adapté et chiffré dans leurs projets de rénovation.

Vichy Communauté se fixe l'objectif de 200 logements rénovés en 3 ans avec une aide forfaitaire de 1500 à 3000 € pour les 100 premiers dossiers jugés recevables. L'aide sera calculée en fonction d'une grille établie à partir des revenus des ménages et de la prise en compte des matériaux biosourcés présents dans le projet de rénovation.

La PTRE est subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre de l'enveloppe allouée par l'Etat au TEPCV, par l'ADEME et par La Région Auvergne Rhone Alpes sur l'octroi des primes et le fonctionnement du service.

## III- TEPOS

### Qu'est-ce qu'un Territoire à Energie Positive ?

**C'est une démarche volontaire qui vise une division par deux des consommations d'énergie à l'horizon 2050 et à produire autant d'énergie que le territoire en consomme. C'est une démarche à long terme avec une véritable feuille de route mobilisant les élus, les techniciens et aussi tous les partenaires et la population de Vichy Communauté.**

La démarche TEPOS, territoire à énergie positive, englobe les actions du Plan Climat Energie territorial et du label TPECV et réactualise le BEGES (Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre), réalisé pour la première fois en 2012, dans le cadre du PECT.

Un diagnostic du territoire a été réalisé sur les consommations actuelles d'énergie de tout le territoire ( transports, chauffage, alimentation, industries tertiaires particuliers...). Il traite aussi des potentiels en énergie renouvelables du territoire

2 ateliers regroupant une quarantaine d'acteurs du territoire et d'élus de Vichy Communauté autour de 4 thématiques ont déjà eu lieu :

- **Mobilités douces,**
- **Maîtrise de l'énergie**
- **Energies renouvelables**
- **Bois énergie**

Des fiches actions sont en cours de rédaction et seront proposées pour validation au Conseil Communautaire de la fin d'année 2017

Pour mener ces actions, Vichy Communauté va signer une convention avec l'ADEME le 24 octobre 2017 qui devrait lui octroyer une enveloppe de 100 000 €

### A- LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE CITOYENNE

3 objectifs :

- **Sensibiliser** les citoyens sur la transition énergétique (présente et à venir) du territoire
- **Recueillir** leurs propositions d'actions/participation en faveur de la transition énergétique
- **Inviter** les citoyens à une conférence sur la transition énergétique qui récompensera les 3 meilleures initiatives citoyennes

### B- JEU CONCOURS DU 25 OCTOBRE AU 8 DÉCEMBRE 2017

Vichy Communauté souhaite organiser un concours : « actions citoyennes en faveur de son Territoire à énergie positive » (TEPOS) pour animer sa démarche de concertation avec les citoyens du territoire. Ce concours veut susciter un engouement collectif et créer une dynamique autour du futur programme « Territoire à énergie positive ».

Ce concours a pour objectif de mobiliser les citoyens qui souhaiteraient devenir des acteurs de la transition énergétique en proposant des idées et actions innovantes et envisageables sur le territoire.

Les thématiques couvertes par la transition énergétiques sont les suivantes :

- **Rénovation énergétique,**
- **Mobilités douces,**
- **Gestion des déchets,**
- **Production d'énergies renouvelables,**
- **Circuits courts et agricultures de proximité,**
- **Démarche « 0 pesticide »**
- **Ecocitoyenneté**

Vichy Communauté dispose pour cela d'un budget de 3 500 € qui sera redistribué en trois lots :

- **Premier prix : 2 000 €**
- **Deuxième prix : 1 000 €**
- **Troisième prix : 500€**

Tous les citoyens peuvent participer, qu'importe leur situation, revenu, âge... La seule condition est que les participants soient issus des 38 communes de Vichy Communauté. Un groupe de citoyens peut candidater pour déposer une action commune.

**Ouverture du concours : 25 octobre 2017**

**Ce concours se conclura par un vote collectif (citoyens, élus...) des 3 actions lauréates lors de la conférence du 15 décembre 2017 (date à confirmer).**

Mise à disposition du règlement :

- Sur le site internet de Vichy Communauté
- Lien à partir du questionnaire en ligne
- A l'accueil de Vichy Communauté

Les candidats sont invités à remettre par écrit leur proposition d'action auprès du chargé de mission plan climat et transition énergétique de Vichy Communauté avant le vendredi 8 décembre 2017 à 17h par courrier ou par mail à [tpos@vichy-communaute.fr](mailto:tpos@vichy-communaute.fr)



### C- VOTRE AVIS EST IMPORTANT

**Une boîte mail est également à disposition de la population pour échanger ou répondre à toutes leurs interrogations : [tpos@vichy-communaute.fr](mailto:tpos@vichy-communaute.fr)**

**Un questionnaire sera prochainement distribué sur les stands thématiques et en ligne sur le site [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)**

## Stands thématiques et conférence

5 « Stands thématiques » sont prévus cet automne animés par des experts et des agents de Vichy Communauté.

1<sup>er</sup> Stand thématique : Salon de l'habitat

- Lieu : Palais du Lac à Vichy
- Dates : 13-15 octobre 2017

2<sup>ème</sup> Stand thématique sur la transition énergétique :

- Lieu : Centre commercial des Quatre-Chemins à Vichy
- Date : 18 octobre 11h-18h 2017.

3<sup>ème</sup> Stand thématique : Energies renouvelables - Centrales villageoises solaires – Cadastre solaire

- Lieu : Maison des services au public – le Mayet-de-Montagne
- Date : 6 novembre 2017

4<sup>ème</sup> Stand thématique : SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)

- Lieu : Arcades de Cusset - Recyclerie
- Date : pendant la semaine du 18 au 26 novembre 2017

5<sup>ème</sup> Stand thématique : Énergies renouvelables - Centrales villageoises solaires – Cadastre solaire

- Lieu : Maison des services au public – le Mayet-de-Montagne
- Date : 4 décembre 2017 (à confirmer)

### « Soirée conférence débat » en décembre 2017

Echanges sous forme de table ronde entre un conférencier et des spécialistes de thématiques abordant les enjeux mondiaux, nationaux et surtout du territoire avant de participer au vote collectif des 3 initiatives à plébisciter

(celles recueillies précédemment et celles proposées en séance).

En fin de séance, proposition pour 2018 de rendez-vous trimestriels à l'initiative de Vichy Communauté pour suivre les différentes actions du territoire. (Assises et charte citoyenne).

- **Lieu : Salle des fêtes de Vichy**
- **Date : 15 décembre 2017 à 18h (date à confirmer)**



#### CONTACT PRESSE

Christel DEBOUT-TOMCZAK  
Service communication  
c.debout@vichy-communaute.fr  
04 70 96 57 31 - 06 24 60 62 88